

Projet International pour l'Elimination des POPs (IPEP)

*Promouvoir la participation active et efficace de la Société Civile dans
la mise en œuvre de la Convention de Stockholm*

Mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques en Afrique francophone: opportunités et obstacles

Henry René Diouf
Pesticide Action Network (PAN) Africa

✉ 15938 Dakar-Fann, Sénégal
☎ (221) 825 49 14 / Fax : (221) 825 14 43
E-mail : panafrica@pan-afrique.org
Site Internet: <http://www.pan-afrique.org>
N.I.N.E.A. : 0156572 0C0



Senegal
Décembre 2004

**Avec les soutiens du Fonds pour la Biodiversité (HIVOS, NOBIB) du
Royaume des Pays-Bas, l'Agence Canadienne pour le Développement
International (ACDI) et l'IPEN à travers le projet IPEP.**

INFORMATIONS SUR LE PROJET INTERNATIONAL POUR L'ELIMINATION DES POPs

Le 1er mai, 2004, le Réseau International pour l'Élimination des POPs (IPEN <<http://www.ipen.org>>) a débuté un projet international des ONG appelé projet international pour l'élimination des POPs (IPEP) en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a fourni le financement de base du projet.

L'IPEP a trois principaux objectifs :

Encourager et permettre aux ONG dans 40 pays en voie de développement et en transition de s'engager dans des activités qui apportent des contributions concrètes et immédiates aux efforts des pays dans la préparation de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

Améliorer les compétences et connaissances des ONG pour leur permettre de renforcer leurs capacités en tant qu'acteurs efficaces dans le processus de mise en œuvre de la Convention de Stockholm ;

Promouvoir la mise en place d'une coordination et le renforcement des capacités aux niveaux régional et national des ONG dans toutes les parties du monde afin de favoriser des efforts à plus longs termes en vue d'obtenir la sécurité chimique

L'IPEN exprime toute sa reconnaissance au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), à l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération, à l'Agence Suisse pour le Paysage et les Forêts de l'Environnement, au Fonds Canadien sur les POPs, au Ministère de l'Habitat, de l'Aménagement Spatial et de l'Environnement du Royaume des Pays-Bas (VROM), à la Fondation Mitchell Kapor, au Sigrid Rausing Trust, au New York Community Trust et autres pour leur soutien financier.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter <<http://www.ipen.org/>>

Les idées émises dans ce rapport sont celles des auteurs et pas nécessairement celles des institutions qui assurent la gestion et/ou le soutien financier.

Ce rapport est disponible dans les langues suivantes : Résumé en anglais et le rapport intégral en français.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
I- CEREMONIE D’OUVERTURE.....	7
II- TRAVAUX DE LA CONFERENCE.....	8
2-1 MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS MULTILATERAUX RELATIFS AUX PRODUITS CHIMIQUES DANS LES PAYS DE L’AFRIQUE FRANCOPHONE.....	8
2-1-1 <i>Situation et expériences des pays de l’Afrique francophone dans la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques.....</i>	8
2-1-2 <i>Présentation des résultats des Etudes sur les pesticides dangereux au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali et au Sénégal.....</i>	12
2-2 PRESENTATION DES ACCORDS MULTILATERAUX RELATIFS AUX PRODUITS CHIMIQUES	19
2-3 OPPORTUNITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES DANS LES PAYS AFRICAINS	19
2-3-1 <i>Le programme UNTAR /IOMC gouvernement du Sénégal.....</i>	19
2-3-2 <i>Le Comité Sahélien des Pesticides (CSP).....</i>	19
2-3-3 <i>Les programmes de la FAO contribuant à la mise en œuvre des instruments relatifs aux produits chimiques.....</i>	20
2-3-4 <i>Le Projet International pour l’Elimination des POPs (IPEP) de l’IPEN</i>	20
2-4 TRAVAUX DE GROUPE	22
2-4-1 <i>Termes de référence des travaux de groupes</i>	22
2-4-2 <i>Résultats des travaux de groupe</i>	23
III- EVALUATION DE LA CONFÉRENCE	31
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	33
ANNEXES	35
ANNEXE 1 : AGENDA DE L’ATELIER	36
ANNEXE 2 : RESULTATS DE L’EVALUATION DE LA CONFERENCE.....	39
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS.....	45
ANNEXE 4 : PRESENTATIONS	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

INTRODUCTION

De nombreuses preuves scientifiques ont été apportées sur les effets néfastes des produits chimiques sur la santé et l'environnement. La forte croissance de la production et du commerce des produits chimiques au cours des dernières années suscite des inquiétudes justifiées au sein de l'opinion publique quand aux risques que présentent ces produits. Par ailleurs, de nombreux accidents et maladies, liées aux pesticides, surviennent chaque année à travers le monde, particulièrement dans les pays en développement. Chaque année, on recense plus de 20 000 décès accidentels et 3 millions d'empoisonnement liés aux pesticides. Près de 750 000 personnes contractent chaque année une maladie chronique telle qu'un cancer suite à une exposition à des pesticides. Ces problèmes ont amené la communauté internationale à agir. C'est dans ce cadre que plusieurs instruments et mécanismes internationaux visant à mieux gérer les risques liés aux produits chimiques ont été mis en place. Il s'agit entre autres des Conventions de Bâle sur les mouvements transfrontières des déchets chimiques, de Rotterdam sur la Procédure d'Information et de Consentement Préalable (PIC), de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs), des Protocoles de Montréal sur la protection de la couche d'ozone et de Kyoto sur les changements climatiques, du Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (IFCS), de l'Approche Stratégique pour la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM), du Code de la FAO, etc.

L'engagement de la communauté internationale s'est confirmé lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002 qui, dans le cadre de son "Plan d'action", s'est fixé comme objectif de faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des être humains et sur l'environnement soient réduits au minimum.

Les pays africains qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour suivre et contrôler l'importation, la production et l'utilisation des produits chimiques et aussi pour faire face aux incidents liés à ces produits sont particulièrement exposés au risque chimique. En plus, de nombreux pays n'ont pas encore ratifié les traités internationaux sur les produits chimiques. A la date du 23 mars 2004, seulement 18 pays ont ratifié la Convention de Rotterdam et 12 ont ratifié celle de Stockholm. La ratification est indispensable pour qu'un traité ait force de loi sur un territoire. Plusieurs autres instruments et mécanismes tels que n'ont pas un caractère juridiquement contraignant, bien qu'étant importants pour la gestion des risques liés aux produits chimiques, ne sont pas également mis en œuvre.

Il convient donc, d'identifier et d'analyser les principales raisons à cela et les contraintes liées à la mise en œuvre de ces instruments et de proposer des solutions pour une ratification rapide et la mise en œuvre des accords internationaux, dont beaucoup parmi eux sont entrés en vigueur.

C'est dans cette perspective que PAN Africa, avec les soutiens financiers du Fonds pour la Biodiversité (HIVOS, NOBIB) du Royaume des Pays-Bas, l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) et l'IPEN à travers le projet IPEP, a organisé, du 7 au 9 décembre à Dakar, une conférence internationale sur le thème : « *Mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques en Afrique francophone: opportunités et obstacles* ».

L'objectif principal de la conférence est d'identifier les facteurs qui constituent des obstacles à la signature, la ratification et la mise en œuvre des traités et mécanismes internationaux relatifs aux produits chimiques et de leur trouver des solutions afin de faciliter leur application dans nos pays.

Les objectifs spécifiques de cette conférence sont :

- Renforcer les capacités des participants sur les instruments internationaux liés aux produits chimiques
- Identifier les difficultés liées à la ratification et à la mise en œuvre des instruments internationaux liés aux produits chimiques en Afrique.
- Analyser les systèmes réglementaires nationaux et régionaux sur les produits chimiques
- Identifier les besoins institutionnels, législatifs et matériels nécessaires pour la mise en œuvre des principaux traités internationaux (les conventions de Rotterdam, Stockholm, Bâle, Code FAO) dans nos pays
- Informer et sensibiliser les participants sur les programmes de certaines Organisations Internationales et des réseaux de la société civile pouvant contribuer dans la mise en œuvre des instruments relatifs aux produits chimiques (FAO, UNITAR, UNEP, IPEN, PAN)
- Proposer des solutions pour lever les obstacles et difficultés de la ratification et de la mise en œuvre des instruments internationaux
- Identifier des éléments d'action pour la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux produits chimiques

Les principaux thèmes qui ont été traités durant cette conférence sont les suivants

- Conventions de Bâle, Bamako, Rotterdam, Stockholm
- Code FAO, Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques, Approche stratégique pour la gestion internationale des Produits chimiques (SAICM)
- Etat de mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux produits chimiques et difficultés rencontrées dans les pays participants
- Mise en œuvre coordonnée des traités et mécanismes internationaux relatifs aux produits chimiques
- Programmes de soutien à la mise en œuvre des instruments et mécanismes internationaux
- Difficultés et opportunités pour la mise en œuvre de ces traités et mécanismes internationaux
- Solutions aux obstacles à la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques
- Gestion et réduction du risque chimique en Afrique

La première session a été consacrée à la cérémonie officielle d'ouverture.

La seconde session, consacrée à la Mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques dans les pays de l'Afrique francophone a été l'occasion de faire une présentation de :

- la situation et les expériences des pays participants en ce qui concerne ces accords multilatéraux,
- rapports des études sur les pesticides dangereux au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali et au Sénégal effectués par PAN Africa

La troisième session a permis de présenter les accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques que sont : les Conventions de Rotterdam sur la Procédure PIC, de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs), de Bâle et de Bamako, le Code de la FAO, l'Approche Stratégique pour la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM), le Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (GHS),

La quatrième session dédiée aux opportunités existant pour la mise en œuvre des instruments internationaux de gestion des produits chimiques dans les pays africains a permis de présenter :

- Quelques exemples de programmes nationaux (le Programme UNITAR / IOMC / Gouvernement du Sénégal), sous-régionaux (le Comité Sahélien des Pesticides) et régionaux (le Conseil Phytosanitaire Interafricain) de soutien à la mise en œuvre des Instruments Internationaux relatifs aux produits chimiques.
- Contribution des Organisations Internationales et des réseaux de la société civile dans la mise en œuvre des instruments relatifs aux produits chimiques (FAO, UNITAR, UNEP, IPEN, PAN)

La cinquième session était consacrée aux travaux de groupes qui ont porté sur les thèmes suivants :

- solutions aux difficultés rencontrées par les pays dans la mise en œuvre des instruments relatifs aux produits chimiques et identification des éléments d'action pour la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux produits chimiques
- perspectives des études sur les pesticides dangereux menées par PAN Africa au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali et Sénégal

I- Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture officielle a été l'occasion pour les membres du présidium : M. Abou Thiam (Coordonnateur Régional de PAN Africa), M. Appolinaire Etono Ngah (Président du Comité Directeur de PAN Africa) M. James Everts (FAO) et Mme Fatoumata Ouane Keita (PNUE) d'introduire le débat de fonds sur les produits chimiques.

Tout d'abord, il s'est agi de bien situer **le contexte mondial** dans lequel se déroule la présente conférence et d'éclairer le tournant historique qui a poussé la communauté internationale à l'adoption d'instruments juridiquement contraignants face à la progression du commerce international des produits chimiques et aux risques avérés sur la santé et l'environnement. Prés de 75 000 produits chimiques différents existent présentement sur le marché auxquels s'ajoutent chaque année 15 000 autres.

L'importance de cette première conférence internationale que PAN Afrique a consacrée à l'examen et à la recherche d'instruments internationaux pour une gestion efficace des produits chimiques est fortement soulignée du fait de la **mauvaise utilisation des pesticides** notamment dans les pays en voie de développement.

A cette cérémonie d'ouverture, le président de séance a insisté sur les attentes des Etats et nous a placés devant nos responsabilités comme experts et acteurs du développement. Par la même occasion l'état du Sénégal et les partenaires comme les fonds de biodiversité des Pays Bas(Hivos et Novib), ACIDI, le réseau international pour l'élimination des POPs, la FAO, le PNUE, UNITAR ont été tous remerciés pour leurs appuis financiers et techniques.

L'idée de contrôle des produits chimiques est d'autant plus pertinente pour nos pays que l'évolution des systèmes technologiques concentre de plus en plus la production et la consommation des produits chimiques dans le tiers monde. D'où la nécessité pour les pays et les Etats, de veiller à l'introduction de la **notion de précaution à toutes les étapes de prise de décision.**

Cette séance d'ouverture, pleine d'enseignements, a été l'occasion pour le représentant de la FAO de présenter la portée philosophique du code de conduite de la FAO. Il a par ailleurs appelé les participants à savoir vivre dans un monde où les pesticides sont encore un mal nécessaire.

A la fin de cette première session, il apparaît que les résultats attendus de cette conférence sont entre autres :

- de rendre effective le dialogue entre les services étatiques, la société civile et les partenaires financiers.
- d'échanger entre nous afin d'identifier ensemble des éléments de stratégies et d'actions pour la réduction drastique des méfaits engendrés par les pesticides chimiques dans nos pays respectifs.

II- Travaux de la conférence

2-1 Mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques dans les pays de l'Afrique francophone

2-1-1 Situation et expériences des pays de l'Afrique francophone dans la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques

2-1-1-1 Ratification et adoption

Pour ce qui concerne la *convention de Stockholm sur les POPs*, entrée en vigueur depuis le 17 Mai 2004, la majorité des pays participants l'a signée et ratifiée sauf le Cap-Vert et la Guinée Bissau. Ces lenteurs sont liées, selon les représentants de ces pays, au fait que leur langue officielle qui est le portugais n'est pas une des langues de l'ONU et aux conflits civils récurrents en Guinée Bissau.

La *convention de Rotterdam sur la procédure PIC* entrée en vigueur depuis le 24 février 2004 a été également signée et ratifiée par la majorité des pays participants à l'exception de pays comme le Cap-Vert, la Guinée Bissau, la Tunisie, la République Centrafricaine (RCA), du Congo.

Les *conventions de Bâle et Bamako* ont été également signées et ratifiées par l'ensemble des pays participants à l'exception du Cap-Vert et de la Guinée Bissau, la RCA, du Congo. Elle est entrée en vigueur le 05 mai 1992. La Convention de Rotterdam a les mêmes problèmes que celle de Bâle. Sa situation est aggravée par le changement constant depuis 1996 des points focaux qui sont chargés de son animation.

Le *Code de la FAO* bien que faisant l'objet d'une adoption timide en Afrique, est à la base de certains systèmes nationaux réglementaires relatifs aux produits chimiques. C'est le cas du Bénin, de la Guinée Bissau, du Cap-Vert, de la Gambie, du Niger...

Le *Système Général Harmonisé d'étiquetage et de classification des produits chimiques (SGH)*, connaît elle aussi une application timide dans certains pays comme le Sénégal.

2-1-1-2 Mise en oeuvre

La convention de Stockholm sur les POPs demeure la convention la plus mise en œuvre parmi tous les accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques. Cela s'explique par fait que la Convention de Stockholm dispose d'un mécanisme financier que n'ont pas les autres instruments. Or quand on connaît les limites des pays africains en matière de ressources, on peut aisément comprendre cette situation.

- **Convention de Stockholm**

La majorité des pays participants ont pu bénéficier de l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour la mise en œuvre des « **Projets nationaux de renforcement des capacités pour une gestion rationnelle des POPs et d'élaboration d'un plan national de mise en œuvre (PNM) de la convention de Stockholm** ». Ces projets ont permis à beaucoup de pays de réaliser leur inventaire national des POPs, leur profil des capacités nationales de gestion des POPs et de mener quelques autres études sur les impacts socioéconomiques des POPs et de la mise en œuvre de la Convention. Les inventaires ont permis de révéler la présence de stocks de pesticides POPs obsolètes, la contamination de certains sites par ces stocks obsolètes, l'existence d'un trafic illicite de POPs dans certains pays comme le Bénin et le Sénégal. Les profils nationaux ont permis aux pays d'évaluer leurs capacités et d'identifier leurs besoins en renforcement de capacités pour une bonne gestion des POPs. Les résultats de ces travaux ont permis à certains pays de définir leurs priorités en matière de POPs et d'élaborer leur PNM de la Convention.

- **Convention de Rotterdam sur la procédure PIC**

Quelques exemples de mise en oeuvre de la convention PIC ont été révélés par les présentations. Nous pouvons citer l'exemple du Sénégal qui a avait fait une notification pour les formulations pesticides extrêmement dangereuses Spinox TBC et Granox T qui a aboutit l'inscription en février 2005 du Granox TBC et du Spinox T sur l'annexe III de la Convention PIC. Nous pouvons également citer les cas du Bénin qui a notifié au Secrétariat PIC quelques des mesures réglementaires prises dans le domaine des pesticides et du Congo qui a donné ses réponses de pays importateurs pour une quinzaine de produits chimiques inscrits sur la liste PIC. Il y'a également la Tunisie qui bien que n'ayant pas ratifié la Convention a pu la mettre à profit. L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) de la Tunisie, l'AND du PIC, a reçu en date du 26 juillet 2004 un fax de la « **Health & Safety Executive** » de l'Union Européenne demandant son avis concernant l'importation d'une société tunisienne d'un produit pesticide contenant l'*Amitraz* qui vient d'être interdit en Europe. **Ainsi, cette commande a été annulée bien que le produit pesticide en question est encore homologué en Tunisie.**

- **Les conventions de Bale et de Bamako**

La mise en œuvre de la convention de Bale s'est traduite dans certains pays comme la Tunisie par la mise en place d'un cadre réglementaire national régissant les mouvements et la gestion des déchets dangereux et la construction d'unités industrielles de traitement des déchets.

Il s'agit d'un centre de traitement des déchets dangereux à ZAGOUAN qui est appuyé par trois (3) centres de transfert qui entrera en exploitation en **2007**. La Capacité de réception du Centre de Traitement et de 90.000 T/an et les capacités des centres de transfert sont comme indiquées ci-dessous :

- Centre Sud (GABES): 9000T/an
- Centre (SFAX): 13.000T/an
- Centre Nord (BIZERTE): 28.000T/an

C'est le cas de mentionner également les activités menées par le Sénégal en l'occurrence :

- Réponse aux formulaires de notification : 40 à 50 formulaires /an pour transit (PCBs,
- pesticides obsolètes, sols contaminés et contenants souillés) en provenance de l'Amérique

- du Sud (Argentine, Brésil) vers l'Europe (Allemagne, Belgique, France)
- Inventaire national des déchets dangereux
- Plan national de gestion des déchets dangereux au Sénégal (nov. 1999)
- Inventaire national des déchets biomédicaux
- Renforcement des capacités sur les inventaires
- Centre sous-régional francophone de formation et de Transfert de technologies (CFTT)

Il en est de même du Burkina Faso où des directives techniques sont présentement diffusées sur la gestion des déchets biomédicaux, des déchets plastiques et les PCB. Le processus de ratification de l'amendement d'interdiction de Bâle est en cours.

Pour ce qui concerne la Convention de Bamako, elle tarde vraiment à se mettre en œuvre dans le continent du fait des manques de ressources de cette convention. En effet, les pays africains qui doivent financer cette convention n'ont pas effectuées les cotisations requises.

D'après les présentations des pays, peu d'activités concernant **Le Code FAO, le SGH et le Plan d'action régional de l'IFCS** ont été mises en œuvre. Cela s'explique par le manque de moyens des pays africains, la faible conscience des autorités de l'importance de ces instruments et l'absence de mécanismes contraignant de ces instruments qui ne sont pas juridiquement contraignants mais requièrent plutôt une application volontaire des pays.

2-1-1-3 Implication des ONGs

L'implication des ONGs n'est effective que dans la Convention de Stockholm. En effet, dans l'ensemble des pays, les ONGs sont membres des comités de Pilotage des projets POPs et quelques activités de sensibilisations leur sont réservées dans certains pays. Il faut cependant noter les activités menées par PAN Africa et OBEPAB dans le domaine de la Convention de Rotterdam et l'implication des ONGs dans les comités nationaux de gestion des produits chimiques au Sénégal, au Burkina Faso, au Mali.

2-1-1-4 Les efforts de coordination et de synergies dans la mise en œuvre des accords multilatéraux

Quelques exemples d'effort de synergie et de coordination dans la mise en œuvre des accords internationaux relatifs aux produits chimiques. En RCA, Des efforts de coordination se sont manifestés à plusieurs occasions pour créer une synergie entre les activités relatives aux autres instruments juridiques internationaux liés aux produits chimiques, notamment lors des journées « Porte ouverte des conventions de l'environnement » et de la Semaine Nationale de l'Environnement organisés cette année à Bangui. Au demeurant une étude sur la connexité des conventions de Stockholm, de Bâle et de Rotterdam a été produite pour inciter les points focaux des ces instruments à travailler en réseau en d'échanger les informations et expériences pertinentes sur les questions liées aux produits chimiques.

Au Sénégal, au Mali et au Burkina, nous pouvons mentionner l'existence d'une Commission Nationale de Gestion des Produits Chimiques. La Mauritanie a également créé une Direction de l'Environnement qui devra gérer un certain nombre de conventions. Cette direction existe depuis plusieurs années au Sénégal et elle abrite l'ensemble des points focaux de ces accords internationaux. D'autres mécanismes sont également mentionnés dans les présentations des autres pays participants.

2-1-1-5 Les difficultés rencontrées par les pays dans la mise en œuvre des accords multilatéraux

Les présentations et discussions qui ont suivi ces présentations ont pu ressortir les difficultés principales suivantes :

- La perméabilité des frontières
- Manque de capacité pour le contrôle douanier
- Le manque de ressources
 - Financière
 - Ressources humaines
- Faiblesse relative des capacités technique (la
- Faiblesse de l'Engagement des états
- Absence de synergie et de mécanisme de coordination au niveau national
- Absence de synergie et de coordination au niveau international
- nécessité de revoir le cadre réglementaire
 - mise à jour nationale
 - harmonisation régionale
- Sensibilisation insuffisante des populations et des autorités
- Nécessité d'avoir une vision et une approche intégrée des problèmes liés au cycle de vie des produits chimiques

2-1-2 Présentation des résultats des Etudes sur les pesticides dangereux au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali et au Sénégal

2-1-2-1 Cas du Bénin

C'est en collaboration avec OBEPAB que cette étude a été menée.

- **Situation des pesticides dangereux**

Cette étude a révélé que plus de 80% des pesticides importés sont utilisés sur le coton, mais aussi sur les cultures vivrières et l'ananas. La consommation des pesticides est très importante comme l'atteste les chiffres suivants : on est passé de 1 972 764 litres de pesticides en 1993 (avant la dévaluation du FCFA) à 2 314 127 litres en 2000, soit une augmentation de 17,3% en 8 ans.

La réglementation générale comprend essentiellement la loi 91-004 du 11 février 1991, portant réglementation phytosanitaire, un décret et plusieurs arrêtés.

Il existe aussi une réglementation spécifique indiquée dans le tableau ci-dessous.

Réglementation spécifique		
Les pesticides obsolètes	Lettre n° 1251 /MAEP/D-CAB/SA -01 du 12 septembre 2002	Recensement des pesticides périmés
La Procédure de l'Information et du Consentement Préalable (PIC)	-Ratification Rotterdam, pas encore décret d'application -des arrêtés ministériels -00255/MDR/MF/MCT/DC/CC/CP du 19 mai 1993 -040 /MCAT /MDR/MSPSCF/MEHU /MF /DC /DCI /DCE du 23 mai 1997	Interdiction d'emploi de certaines matières actives : Ex : Aldrine, DDT, Dieldrine, Dnoseb, HCH
Les Polluants Organiques Persistants (POPs)	-Ratification Stockholm -Décret n° 2003-129 du 15 avril 2003 -Arrêtés 93/255, MDR/MF/MCT/DC/CC/CP 2003/29, MEHU/DC/SG/DE/SA ; 2003/49 MEHU/DC/SG/DE/SA	-Interdiction d'emploi en agriculture de certaines matières actives (Dieldrine, DDT) -Mise en place de structures de mise en œuvre de Stockholm

Présentation de la situation des pesticides chimiques dangereux au Bénin : **GLIN Laurent Camille**

Des pesticides dangereux sont utilisés dans l'agriculture et le stockage vivrier. Les pesticides dangereux utilisés pour le stockage vivrier sont le phosphinon, le gastoxin, le phostoxin contenant 57 % de matière active (phosphore d'aluminium). Les stocks obsolètes sont localisés surtout sur les sites d'anciennes fermes d'Etat. Une grande quantité de terre contaminée sont signalées (22 000 kg).

- **Problèmes causés par les pesticides**

En plus des accidents et les problèmes de santé humaine (brûlure oculaire, prurit cutané, toux, asthénie physique etc.), on note la contamination des eaux aquatiques.

Ainsi 21 pesticides chimiques dosés dans 7 espèces de poisson sont trouvés dans le fleuve Ouémé qui traverse tous les départements du pays et alimente une bonne partie de la population.

- **Les solutions internes locales**

Il y a la promotion de l'agriculture biologique (OBEPAB) et la lutte biologique contre la teigne du chou, contre les acridiens, la cochenille farineuse du manioc, le grand capucin du maïs.

La lutte intégrée est menée par IITA, COS, OBEPAB. La lutte étagée ciblée par PADSE, CRA-CF avec une utilisation des doses réduites de PCS.

- **Perspectives**

-Renforcer la sensibilisation des populations sur les dangers liés aux pesticides chimiques.

-Créer des mécanismes de concertation et de coordination entre les points focaux dans la mise en œuvre des différentes conventions internationales.

2-1-2-2 Cas du Burkina Faso

- **Situation des pesticides dangereux**

Le Burkina Faso en utilise plus de 2500 T/an avec 185 produits différents. Les entretiens, échanges et enquêtes auprès de l'administration des points focaux, des responsables du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) ont donné les résultats suivants :

Les pesticides dangereux sur le coton, la canne à sucre et la tomate sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Présence et utilisation des pesticides dangereux			
Classe OMS			PIC
	Pesticides Ia	Pesticides Ib	
Coton		Cyperméthrine-triazophos-diméthoate : 30-150-240 (SHERDIPHOS 420 EC) Endosulfan 350 g/l (PHASER 350 EC, CAIMAN 350 EC) Endosulfan 500g/l (PHASER 500 EC) Cyfuthrine-chlorpirifos 18-200 (DURSBAN B 18/200 EC) Deltaméthrine-triazophos 10-200 (DELTAPHOS 210 EC)	Lindane Métamidophos
Canne à sucre	Carbofuran (FURADAN 4F)		
Tomate		Cyfuthrine-chlorpyrifos 18-150 (DURSBAN 18/150) cyperméthrine-métamidophos (CYPERCAL MM330)	Métamidophos

Présentation des résultats des études sur la situation des pesticides dangereux au Burkina Faso : **Dr Adama TOE** et **Modeste KINANE**

Les stocks périmés ou interdits sont résumés dans ce tableau

Stocks de pesticides périmés, indésirables et/ou interdits au Burkina Faso			
Site /entrepôt affecté	Régions	Quantités en litres	Quantités en kg
SOFITEX	Bobo-Dioulasso	114 585	
SOFITEX	Dédougou, Banfora, Fada N'gourma, Ouagadougou	60 950	
SAPHYTO	Bobo-Dioulasso	64 000	
Agriculture (DPV)	Ouagadougou	1544	23 385
Agriculture (DRA,DPA)	Dédougou, Léo, Kaya, Manga, Koupéla, Ouahigouya	2565	

Présentation des résultats des études sur la situation des pesticides dangereux au Burkina Faso : **Dr Adama TOE** et **Modeste KINANE**

- **Problèmes identifiés**

Les problèmes apparus et leurs causes sont fournis dans le tableau suivant :

Problèmes	Causes
Stockage des produits chimiques sans précaution	Pollution sols, eaux
Abandonner décharges sauvages	Encombrement, insécurité pour les personnes
Destruction des déchets sur place	Enfouissement, pollution air, toxicité des femmes
Stockage des pesticides périmés	Oubli du danger

Il y a enfin une faible application de la réglementation. La gestion des problèmes passe par la mise en œuvre du Code International de Conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides.

Le développement de la toxicovigilance est fortement recommandé. Les mesures spécifiques retenues consistent à :

- La réhabilitation du Centre de Contamination de la DPV
- Envoi pour incinération par Syngerta en Côte d'Ivoire

- **Perspectives**

- Développer les BPA et la toxicovigilance
- Mettre en œuvre les Conventions
- Renforcer les laboratoires d'analyse et de contrôle des pesticides

2-1-2-3 Cas du Cameroun

- **Réglementation des pesticides dangereux**

L'Etat du Cameroun avant son désengagement, c'est-à-dire la libéralisation de ce sous-secteur, a promulgué dès 1990 une loi phytosanitaire (N° 90/013 du 10 Août 1990) réglementant l'importation, l'exportation, la fabrication, le conditionnement, le stockage, la distribution et l'utilisation des pesticides. Suivant l'article 5 du décret d'application (N° 92/223/PM du 25 Mai 1992) de la loi suscitée, tout pesticide à usage agricole doit être soumis à une procédure d'homologation préalable avant sa distribution et son utilisation. De même, les seuls pesticides autorisés à l'importation sont ceux ayant été homologués ou bénéficiant d'une Autorisation Provisoire de Vente (APV) au Cameroun. En appui à ces deux textes de base, plusieurs arrêtés et décisions du Ministre de l'Agriculture ont permis de mettre en application le cadre réglementaire.

- **Présence et utilisation des pesticides dangereux.**

En examinant la liste des produits homologués ou bénéficiant d'une Autorisation Provisoire de Vente (APV) au Cameroun (annexes 5 et 6) établie à la date du 18 Juillet 2002, il ressort que :

- 14 formulations contenant des matières actives de Classe Ia de l'OMS figurant dans la liste en annexe font l'objet d'une recommandation officielle au Cameroun. Il s'agit pour la

plupart des pesticides utilisés dans les grandes exploitations de culture bananière pour lutter contre les nématodes et les charançons : RIPOSTE 10 G et TEMIK 10 G (Aldicarbe), MOCAP (Ethoprophos), NEMACUR 10 G (Fenamiphos), PENNCAP M (Methylparathion), l'herbicide LASSO GR Microtechn (Alachlore) etc. Il faut cependant signaler que deux (02) autres matières actives de classe Ia (Brodifacoum et Phosphamidon) qui ne font pas l'objet de recommandation officielle (homologation ou autorisation provisoire de vente) sont présentes sous différentes formulations dans les stocks de pesticides obsolètes au Cameroun. Enfin, le Captafol, retrouvé dans les stocks de pesticides obsolètes est interdit au Cameroun depuis 1989.

- 22 formulations contenant des matières actives de classe Ib de l'OMS bénéficient d'une recommandation officielle au Cameroun. Il s'agit d'un insecticide-nématicide, le RUGBY 10 G (Cadusafos) utilisé en culture bananière par les grandes sociétés industrielles et des insecticides HOSTATHION 40 EC (Triazophos), SESAME 5 G, SESAME 10 G, BASTION 10 G (Carbofuran), TAMARON 600 SL (Metamidophos), MONOCALM 400 SL (Monocrotophos), CRYPTOGIL DC 6, CRYPTOGIL NA, MAXYL NA, MAXYL TSE, MAXYL GIO (Pentachlorophénol), etc. Il existe quatre (04) autres matières actives de classe Ib (Arsenate de sodium, Azinphos-ethyl, Coumatétralyl et Isofenphos) qui ne font pas l'objet de recommandation officielle (homologation ou autorisation provisoire de vente) mais qui sont présentes sous différentes formulations dans les stocks de pesticides obsolètes au Cameroun. Enfin, la Dieldrine, retrouvée dans les stocks de pesticides obsolètes est interdite au Cameroun depuis 1989.

- **Problèmes posés par la présence et/ou utilisation des pesticides.**

De manière spécifique, les problèmes rencontrés dans le contexte camerounais peuvent se situer à cinq niveaux :

- Etat (défaillance du système de contrôle des pesticides et de gestion des emballages vides) ;
- Utilisateurs (usages détournés, non autorisés, non respect des délais de traitement avant récolte, non utilisation de matériel de protection corporelle) ;
- Distributeurs (vente des produits de mauvaise qualité, revendeurs non formés) ;
- Consommateurs (non exigence de la qualité de produits consommés, ignorance des effets à moyen et long terme sur l'organisme) ;
- partenaires (ONG, Organisations de producteurs) (absence de formation, absence d'organisations oeuvrant dans l'information, l'éducation et la sensibilisation du public, jouant le rôle d'alerte).

Par ailleurs, les problèmes posés par les stocks de pesticides obsolètes sont tout aussi importants à relever. En effet, au cours de l'année 2002, un inventaire des pesticides obsolètes au Cameroun a mis en évidence d'importants stocks de produits obsolètes.

- **Actions entreprises pour résoudre les problèmes identifiés**

Les actions qui ont été entreprises pour trouver des solutions aux problèmes identifiés sont davantage la promotion des alternatives à l'utilisation exclusive ou en priorité des pesticides, entendues comme l'utilisation d'autres options entrant dans un système qu'on appellera « Protection Intégrée ». Cette approche a été définie lors d'un atelier national visant à préciser

la nouvelle orientation de la Protection des Végétaux au Cameroun. Les composantes de la Protection Intégrée sont à cet égard considérées comme des alternatives à l'utilisation des pesticides chimiques. Ces alternatives vont des méthodes culturales à l'utilisation des plantes à effets pesticides, en passant par la sélection variétale, l'utilisation des phéromones, les méthodes mécaniques de lutte, l'utilisation des agents biologiques, des produits naturels divers, des pièges.

L'efficacité de ces méthodes alternatives passe par une bonne surveillance de la parcelle, par des inspections de routine pour décider des mesures à prendre en matière d'intervention afin d'assurer une production optimale.

Il est évident que pour réduire l'utilisation des pesticides, il faut proposer quelque chose à la place et la solution alternative doit être disponible, alliant un bon ratio coût/efficacité. A cet effet le projet RSP (Réorientation de la Stratégie Phytosanitaire) a entrepris de rassembler dans le domaine, la littérature existante sur les méthodes alternatives locales.

- **Perspectives**

Cette étude pourrait continuer en explorant d'autres aspects en lien avec les pistes de solutions envisagées. Il est connu que pour promouvoir les alternatives, il faut disposer d'une banque de données par région, avoir une connaissance parfaite des produits alternatifs avant de les vulgariser. L'étude pourrait à nouveau se pencher sur cette question. Il en est de même des connaissances endogènes qui ne sont pas suffisamment valorisées, car pas assez connues.

2-1-2-4 Cas du Sénégal

- **La réglementation contre les pesticides dangereux**

La loi n° 84-14 du 02 février 1984 et le décret n° 84-503 du 02 mai 1984 portant application de la dite loi sont les deux outils juridiques du pays employés pour contrôler les spécialités agropharmaceutiques et spécialités assimilées.

Après la présentation de l'historique de l'accord portant homologation commune sur l'homologation des pesticides aux pays membres du CILSS. Le conférencier a souligné les problèmes liés à l'arrêté ministériel N 000852/MJEHP du 08 février 2001 portant création de la commission nationale de gestion des produits chimiques. L'arrêté devrait, semble-t-il être de niveau supérieur de fait du nombre de Ministères impliqués (Agriculture, Santé, Environnement, Industrie).

Au Sénégal, il n'y a pas de réglementation spéciale pour les pesticides des classes Ia et Ib de l'OMS.

- **Les problèmes identifiés**

Ils concernent :

- Certains pesticides du PIC sont dans des dépôts à Saint-Louis et Richard-Toll (Deldrine),
- Le lindane et l'Aldrine vendus aux maraîchers des Niayes, le Monocrotophos et le Métamidophos utilisés contre le complexe parasite du coton. Mais, c'est surtout le cas de

l'orthène qui a retenu l'attention par le fait qu'il peut changer de groupe(III) au groupe (I), le Métamidophos par simple hydrolyse.

- Le Methylparathion et le Parathion sont utilisés contre les insectes rampants.
- Les pesticides POPs sont utilisés par détournement et enlèvement de stocks obsolètes (cas de l'Aldrine et de la Dieldrine)
- Enfin, des flacons de DDT en poudre ont été saisis des mains d'une vendeuse comme poudre talc pour les nourrissons.

A la date du 13 mars 2002, les pesticides obsolètes suivants ont été estimés :

- 44 m³ de sols pollués
- 86 712 litres de pesticides liquides
- 102 504 kg de pesticides poudres

Il faut noter que les résultats de l'étude au Mali n'ont pas été présentés.

2-2 Présentation des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques

(Voir présentations en annexes)

2-3 Opportunités pour la mise en œuvre des instruments internationaux de gestion des produits chimiques dans les pays africains

2-3-1 Le programme UNTAR /IOMC gouvernement du Sénégal

Ce programme a comme objectif général de développer et de soutenir un programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques.

Les acteurs qui animent ce programme sont :

- les acteurs gouvernementaux
- les institutions de recherche, de normalisation et les laboratoires.

Trois activités sont retenues dans le cadre du programme :

- la coordination interministérielle durable pour la gestion des produits chimiques
- le renforcement du réseau d'informations chimiques
- la mobilisation des ressources financières

Concernant les résultats obtenus il y a :

- un document de projet d'un centre antipoison
- un autre document de mise en œuvre d'un système général harmonisé (SGH)
- création d'un site Web situé au CSE

Les deux grands acquis du programme UNITAR/IOMC sont le renforcement du cadre institutionnel (avec la commission nationale des produits chimiques) et du cadre réglementaire (charte des valeurs qui officialise les rôles des différents organismes engagés dans la gestion des produits chimiques).

2-3-2 Le Comité Sahélien des Pesticides (CSP)

Les Etats membres du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), conscients de leurs limites en termes de ressources financières et capacités de gestion des pesticides, ont mis en place un système d'homologation commune des pesticides. La Réglementation Commune aux Etats du CILSS sur l'homologation des pesticides a été élaborée et adoptée en 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso) par les ministres en charge de l'Agriculture. Elle a été révisée en 1999 à Ndjamena au Tchad. Le CSP constitue l'organe chargé de l'homologation des pesticides pour les Etats du CILSS. Cette réglementation commune demande aux pays membres de mettre en place des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides qui sont chargés de la mise en œuvre des décisions du CSP au niveau national. Du démarrage de ses travaux en 1994 à ce jour, le CSP a abattu en énorme travail : élaboration de dossiers et examen des demandes d'homologation (au nombre de 410) ; la mise

en place des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) dans tous les Etats membres ; l'élaboration des protocoles de recherches; le référencement des instituts et laboratoires d'analyse ; la formation des membres du CSP; l'inventaire des pesticides, élaboration de directives (sur les CNGP, sur la toxicovigilance, etc...). Les travaux d'homologations se font en tenant compte des réglementations internationales relatives aux pesticides (Stockholm et Rotterdam). C'est dans cette perspective que le CSP est devenu l'AND sous-régionale de la Convention de Rotterdam pour les pays du CILSS.

2-3-3 Les programmes de la FAO contribuant à la mise en œuvre des instruments relatifs aux produits chimiques

Les possibilités offertes par l'assistance technique des conventions internationales sont résumées par M. James Evert.

Cette assistance technique tire sa légalité des articles 16, 19.2 et 10.3 fixant l'assistant technique par les parties, es fonctions et les responsabilités du secrétariat. La compétence de fonds du secrétariat est de préparer et de soumettre les notifications de mesures réglementaires finales et de proposition pour l'inscription des formulations des pesticides extrêmement dangereux.

Un des outils de formation et d'instruction est le kit des ressources régulièrement mis à jour.

- **Rôle du CSP dans la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam**

Le secrétariat est le point focal régional pour l'assistance aux parties dans la région du CILSS.

- Il fournit des informations sur l'identité des produits, la composition physique-chimique, les modèles d'étiquetage
- Le secrétariat identifie les opportunités de collaboration régionale
- Assurer l'information dans la région

2-3-4 Le Projet International pour l'Elimination des POPs (IPEP) de l'IPEN

L'IPEP est un projet du Réseau International pour l'Elimination des POPs (IPEN) financé principalement par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Il a pour objectifs principaux de :

- Encourager et permettre aux ONGs, dans près de 40 pays en développement et à économie en transition, de mettre en œuvre, des activités qui vont contribuer concrètement et immédiatement à la préparation de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm.
- Accroître les connaissances et expériences des ONGs des pays où le projet sera mis en œuvre afin de contribuer à renforcer leur capacités en tant que parties prenantes et participants effectifs du processus de préparation de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm dans les pays.

Le PNUE et l'ONUDI sont respectivement les agences de mise en œuvre et d'exécution du FEM dans le cadre de ce projet.

Les activités de ce projet permettront aux ONGs de :

- Etablir des documents d'information et d'aide à la décision sur la problématique des POPs (Situation des pays en matière de POPs, description de problèmes spécifiques liés aux POPs dans certains pays, proposition de politiques ou de stratégies pour résoudre des problèmes spécifiques liés aux POPs),
- Assurer leur participation dans les processus d'élaboration et d'exécution des Plans Nationaux de Mise en œuvre (PNM) de la convention de Stockholm,
- Assurer l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation pour les parties impliquées dans la gestion des POPs et de campagnes d'information et de sensibilisation publiques

2-4 Travaux de groupe

2-4-1 Termes de référence des travaux de groupes

Après les présentations, les participants se sont répartis en 3 groupes de travail. Les groupes de travail 1 et 2 avaient pour objectifs de travailler sur 2 principaux points :

- Les solutions aux difficultés rencontrées par les pays dans la mise en œuvre des instruments relatifs aux produits chimiques
- L'identification des éléments d'action pour la mise en œuvre des instruments dans nos pays

A cette fin, une liste des difficultés, identifiées à partir des présentations des situations des pays et des rapports des études sur les pesticides dangereux au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali et Sénégal effectuées par PAN Africa, a été donnée aux groupes 1 et 2. Cette liste présentée ci-dessous a servi de base aux travaux de groupe.

Les difficultés rencontrées par les pays

1. La perméabilité des frontières
2. Manque de capacité pour le contrôle douanier
 - a. Le manque de ressources
 - b. Financière
3. Ressources humaines
 - a. Faiblesse relative des capacités technique (la
4. Faiblesse de l'Engagement des états
5. Absence de synergie et de mécanisme de coordination au niveau national
6. Absence de synergie et de coordination au niveau international
7. nécessité de revoir le cadre réglementaire
8. mise à jour nationale
9. harmonisation régionale
10. Sensibilisation insuffisante des populations et des autorités
11. Nécessité d'avoir une vision et une approche intégrée des problèmes liés au cycle de vie des produits chimiques

Les groupes de travail 1 et 2 avaient pour mission de :

- Passer en revue les différents instruments et les activités inhérentes à leur mise en œuvre et à faire une liste de solutions appropriées aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre en utilisant leur expérience quotidienne.
- Sur la base des solutions ponctuelles identifiées dans la liste de l'étape 1, développer une approche intégrant les besoins de tous les accords multilatéraux pour l'exécution des solutions en tenant compte du cycle de vie des substances chimiques et des spécificités des situations nationales
- Identifier les niveaux d'exécution des activités/solutions (GO, ONG, OIG) et suggérer de répartition de responsabilités.

- Analyser les possibilités de financement internes et externes

Le groupe de travail 3 quant à lui avait pour objectif de :

- Recueillir l’avis des organisations maître d’ouvrage des études sur les pesticides dangereux au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali et Sénégal sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces études
- Réfléchir sur les perspectives qu’il faudrait donner à ces études sur les pesticides dangereux

2-4-2 Résultats des travaux de groupe

2-4-2-1 Groupe de travail 1 : Les solutions aux difficultés rencontrées par les pays dans la mise en œuvre des instruments relatifs aux produits chimiques et l’identification des éléments d’action pour la mise en œuvre des instruments dans nos pays

Président et Rapporteur : M. Walid DHOUBI (Ministère de l’Environnement et du Développement Durable – Tunisie)

Participants :

1. Mme Barbara DINHAM (PAN-UK)
2. Mme Ngone War Toure (PADV – Sénégal)
3. Mme Rokhaya Ndiaye DIOP (Direction de l’Environnement – Sénégal)
4. Mme Germaine Moche Foka (FADENAH – Cameroun)
5. Mlle Leila EL FOUNTI (Département Environnement-Maroc)
6. M. Joseph Ndaw (PAN-Africa)
7. M. Paul MARIE DIAGNE (Shell – Sénégal)
8. M. Chabi S. MORAKPAI (Direction Environnement – Bénin)
9. M. Pedro Correia Landim (Protection des Végétaux – Guinée Bissau)
10. M. Gaoussou Kanouté (Direction Laboratoire National de Santé – Mali)
11. M. Ahmed Mohamed Sow (ONG Al-Khomsane – Mauritania)
12. M. Alhousseynou M.Hanne (Protection des Végétaux – Sénégal)
13. M. Silvani Mng’anya (AGENDA - Tanzanie)
14. M. Appolinaire E. NGAH (PAN – Cameroun)
15. M. Blaise Efendene (Ministère de l’Environnement et des Forêts – Cameroun)

Problèmes	Priorité de mise en œuvre des solutions (1 : immédiat ; 2 : Moyen Terme ; 3 : Long Terme)	Solutions
<p>Institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources limitées - Problème de structuration - Capacités limitées - Mauvaise coordination - Faible concertation - Manque de synergie entre les différents acteurs et programmes - Lenteur des procédures administratives - Non implication de tous les acteurs concernés - Manque de coordination entre les différentes conventions - Conflits entre les intervenants - Faible circulation de l'information entre les gouvernements - Problème des points focaux 	<p>1-2-3</p> <p>2</p> <p>1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de coordination et de synergie au niveau des Etats et des partenaires (FAO, PNUE,...) - Alléger les mécanismes / procédures (création d'une structure de concertation) - Accroître et/ou renforcer l'implication des ONG et la Société Civile
<p>Financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens financiers (Rotterdam et Bâle) - Insuffisance de contribution des pays - Problème de mobilisation des fonds (méconnaissance des sources de financement, manque d'intérêt, manque de priorisation) 	<p>1</p> <p>2</p> <p>1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un mécanisme de financement - Mise en Place d'un fonds national destiné à la gestion des produits et déchets chimiques (Eco-taxes, pollueur-payeur,...) - Savoir où chercher le financement (secrétariats des Conventions) - Information - Priorisation de gestion des produits chimiques dans les plans nationaux de développement

	1 1-2	
3. Absence d'une stratégie d'Information, d'Education et de Communication (IEC) relative aux conventions dans les pays :	1 1	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une stratégie IEC sur les produits chimiques - Adaptation aux contextes des pays des stratégies existantes développées par les Organisations Internationales
4. Réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> - Lenteur de ratification par les pays des conventions - Absence de réglementation spécifique - Manque de mécanisme de surveillance et de suivi dans l'application des instruments - Manque d'harmonisation des réglementations 	1-2 1 1 1-2 1-2-3	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et en œuvre d'une réglementation spécifique aux produits chimiques au niveau national - Exercer une pression - Sensibiliser et informer les parlementaires et les acteurs - Mise en place d'une structure de contrôle, de surveillance et de suivi - Harmonisation des réglementations
5. Techniques : <ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance et/ou insuffisance des alternatives aux produits chimiques 	1-2-3	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche et vulgarisation des alternatives (IPM, pesticides biologiques, ...)

<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'expertise des acteurs - Manque de compétences - Manque de moyens infrastructurels et logistiques - Manque de toxicovigilance - Méconnaissance des infrastructures de gestion (traitement, recyclage, valorisation,...) des déchets chimiques existantes dans les pays africains 	1-2-3	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités (formations, moyens, recrutement de spécialistes, assistance technique, recherche et vulgarisation) - Mise en place de mécanismes et systèmes de toxicovigilance - Cibler les infrastructures et les diffuser - Charger l'UNEP, la FAO, les centres régionaux de la CB, le réseau PAN d'inventorier les facilités existantes et de les mettre à la disposition des pays - Encourager l'utilisation optimale des infrastructures africaines par l'échange d'information, et par la mise en œuvre des initiatives locales propres.
	1-2-3	
	1-2-3	
	1	
	1-2-3	

2-4-2-2 Groupe de travail 2 : Solutions aux difficultés rencontrées par les pays dans la mise en œuvre des instruments relatifs aux produits chimiques et identification des éléments d'action pour la mise en œuvre des instruments.

Présidente : Mme Fatoumata Jallow NDoye (Gambie)

Rapporteurs : Papa Sam GUEYE (Sénégal) & M. Hamoud Ould Sid'Ahmed (Mauritanie);

Membres

1. Bouata Benoît (Cameroun);
2. Yoka Albert (Congo) ;
3. Gaza Victorine (RCA) ;
4. Mme Dossou Bernadette (Bénin) ;
5. Mme Abdou Alimatou Douki (Niger);
6. Désiré Ouedraogo (Burkina Faso)
7. Borges Luisa (Cap-Vert) ;
8. Salimata Seck (Sénégal)

La perméabilité des frontières & manque de capacité pour le contrôle douanier

- Renforcer les postes de contrôle
 - Formation-Information;
 - Équipement;
- Créer des initiatives bilatérales et multi-latérales de coopération/
 - Elaboration de Protocole d'Accord entre les AND et les Points focaux ;
 - Organisation de Voyages d'Etudes

Le manque de ressources Financière

- Mobilisation des ressources financières aux niveaux :
 - National/
 - Création et alimentation de fonds nationaux de gestion durable des produits chimiques (ex: Congo, Burkina-Faso, Gambie, ...);
 - Régional /
 - Fonds régionaux pour la gestion des produits chimiques / Donner mandat aux institutions régionales et sous-régionales de mener des études sur les mécanismes de de collecte.
 - International / mécanismes de financement internationaux :
 - Elaborer des Projets à soumettre aux bailleurs de Fonds

Le manque de ressources Humaines

- Renforcement des capacités
 - Recrutement ;
 - Formation.
- Faiblesse relative des capacités techniques

Renforcement des infrastructures au niveau national et sous-régional :

- Etablissement et renforcement des Laboratoires, des Unités de monitoring et des Centres de Recherches.

Faiblesse de l'Engagement des Etats

- Sensibilisation des Décideurs Acteurs: Administration et ONGs;
- Lobbying par les ONGs

Absence de synergie et de mécanismes de coordination au niveau national

- Créer un cadre de concertation fonctionnel au niveau national
 - Comité de Coordination ;
 - Instaurer la collaboration entre les points focaux des différentes Conventions ;
 - Réseau d'échange.

Absence de synergie et de coordination au niveau international

- Promouvoir la concertation et la coordination des actions entre les différents Secrétariats des Conventions

Nécessité de revoir le cadre réglementaire

- Niveau National :
 - Mise en place des législations et réglementations
 - Réactualisation
 - Élaboration;
 - Application.

Sensibilisation insuffisante des Populations et des Autorités

- Mettre en place un Plan de sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques :
 - Plan opérationnel de sensibilisation

Nécessité d'avoir une vision et une approche intégrée des problèmes liés au cycle de vie des produits chimiques

- Promouvoir les programmes de Stewardship;
- Elaboration de Plan d'Actions pour la Gestion des Produits Chimiques.

2-4-2-3 Groupe de travail 3 : Les perspectives des études sur les pesticides dangereux menées par PAN Africa

Président : TOE Adama (Burkina Faso)

Secrétaire : EBEH Kodjo (Togo)

Rapporteur : GLIN Laurent (Bénin)

Membres

1. Everts James (FAO)
2. Sawadogo Mathieu (Burkina Faso)
3. El Hadji Hamath Han (Sénégal)
4. Sangare Thiémoko (Mali)
5. Makelola Agathe (Congo)
6. Essobiyou Kohoga (Togo)
7. Zadi Dakouri (Côte d'Ivoire)
8. Gueye Leonie (Côte d'Ivoire)
9. Ousmane Boye (Sénégal)

Dans le cadre de la Conférence Internationale sur les Accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques organisée par PAN Africa du 7 au 9 décembre 2004 (N'Gor Diarama, Dakar), le groupe 3 réuni en atelier du 8 au 9 décembre a travaillé sur le thème : Les études de cas sur la situation des pesticides dans les pays : difficultés, solutions et perspectives. Cet atelier a connu la participation de 14 conférenciers dont deux femmes de diverses origines : Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Italie (FAO), Mali, Sénégal et Togo.

Ce rapport rend compte de la démarche méthodologique des principaux résultats des travaux de ce groupe

Au démarrage, le secrétaire et le rapporteur du groupe ont été désignés sur une base consensuelle. Grâce à la facilitation des organisateurs de la Conférence, les termes de référence du groupe de travail ont été portés à la connaissance des participants, puis discutés de manière à réaliser une harmonie de compréhension. Successivement, les représentants des pays ayant réalisé les études sur les pesticides notamment le Bénin, la Burkina Faso, le Mali et le Sénégal ont fait part des difficultés rencontrées lors de la conduite de l'étude. Les représentants des autres pays compte tenu de leurs expériences ont aussi anticipé quelques obstacles susceptibles d'être rencontrés dans la conduite d'une pareille étude. Ensuite sur la base des difficultés énoncées, des solutions ont été proposées. Enfin, des perspectives ont été émises pour les orientations à l'avenir.

Les difficultés rencontrées

Elles varient peu d'un pays à un autre et sont de différents ordres : conceptuel et méthodologique, logistique et financier et opérationnel.

Les difficultés d'ordre conceptuel et méthodologique

- Termes de référence très étendus et difficiles à être appropriés ;
- Absence de canevas de travail

Les difficultés d'ordre logistique et financier

- Budget insuffisant par rapport aux termes de référence

Les difficultés d'ordre opérationnel

- Dispersion de l'information,
- Inorganisation des données existantes ;
- Réticence dans les informations : 'documents jugés confidentiels'
- Conditionnement de la collaboration, difficulté de mobilisation des personnes ressources
- Fiabilité des données (remise en cause des données) ;
- Temps très limité ;
- Conflit d'intérêt : distributeurs et gestionnaires des intrants chimiques ;
- Dispersion des actions et interventions alternatives

Les solutions proposées

- Recentrage et discussion des termes de référence (si possible réunion de briefing)
- Redimensionnement /adaptation du budget ;
- Triangulation : plusieurs recoupements de l'information ;
- Mise en confiance et motivation des partenaires ;
- Entretien d'un climat de collaboration favorable entre ONG et services étatiques ;
- Implication active des ministères clés.

Les perspectives

- Etendre les études sur les pesticides dans les autres pays ;
- Faire des études complémentaires et approfondies dans les pays déjà couverts (Impact des pesticides sur la santé et l'environnement);
- Développement et mise en oeuvre d'un programme de communication pour le changement de comportement sur les pesticides dangereux ;
- Promotion des alternatives aux pesticides (lutte biologique, lutte intégrée, lutte étagée ciblée etc)
- Mise en oeuvre des bonnes pratiques agricoles ;
- Plaidoyer / Lobbying pour le renforcement du cadre juridique et réglementaire et la mise en oeuvre des conventions ;
- Mise en place de mécanismes de coordination entre d'une part les points focaux et d'autre part entre les différents acteurs ;
- Renforcer les capacités des laboratoires de contrôle des pesticides et d'analyse des résidus ou faciliter l'accès à ces laboratoires ;
- Accélérer la mise en oeuvre du programme ASP et encourager d'autres initiatives pour l'élimination des pesticides obsolètes ;
- Encourager l'extension du réseau PAN dans les pays ;
- Développement d'un programme de suivi environnemental et sanitaire dans le cadre de la lutte antiacridienne ;
- Appuyer une large participation de la société civile à tous les événements nationaux et internationaux relatifs à la gestion des produits chimiques ;

III- EVALUATION DE LA CONFÉRENCE

Analyse globale des résultats de la conférence

Les résultats attendus de la conférence étaient le développement des capacités des participants sur les instruments internationaux relatifs aux produits chimiques, l'identification des obstacles à leur mise en œuvre et des solutions à ces obstacles. Ainsi, il était attendu de cette conférence que les participants connaissent mieux les dispositions et les outils qui sont proposés par ces accords internationaux et puissent identifier et lever les obstacles de la ratification et de la mise en œuvre de ces instruments internationaux dans leurs pays respectifs.

A la fin de la conférence, une fiche d'évaluation de la conférence a été appliquée aux participants. Cette évaluation a révélé les principaux points suivants :

- Pour plus de 90 % des participants, l'organisation de la conférence se justifiait
- Plus de 84 % des participants estiment avoir tiré beaucoup de profit de cette conférence pour leurs activités professionnelles
- Plus de 86 % estiment avoir tiré profit de cet atelier pour la compréhension sur la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques
- Prés de 48 % pensent pouvoir appliquer dans leur pays quelques recommandations de l'atelier et 34 % soumettent l'application de ces recommandations à quelques conditions.
- Après la conférence, la conception sur la mise en œuvre des accords multilatéraux relatif produits chimiques a notablement évoluées chez 50 % des participants et sensiblement évolué chez plus de 36 %.
- Plus de 88 % des participants estiment que l'organisation de ce genre de conférence est à multiplier
- 70 % des participants affirment qu'après cette conférence, ils vont mener des actions de diffusion des informations sur les produits chimiques et 22 % l'infléchissement des actions en cours
- Les autres actions envisagées par les participants dans leurs pays après cette conférence sont entre autres :
 - Forte implication de tous les pays Africains
 - Intégrer dans PNMO des POPs
 - Sensibilisation
 - Renforcer les capacités du centre de documentation sur l'environnement de leur organisation
 - Catalyser le travail des points focaux des conventions et appuyer toutes les initiatives pour impliquer le maximum d'acteurs
 - Mise en oeuvre des recommandations dans nos activités quotidiennes
 - Intégration des préoccupations dans la programmation de nos activités
 - Réunion avec le directeur général et le secrétaire général du Ministre
 - Recentrage de la compréhension des dangers sanitaires, animaux et environnementaux
 - Diffusion d'informations auprès des principaux acteurs : décideurs, organisations socioprofessionnelles, FAEM, organisations de la société civile
 - Traduire les recommandations pour le plan d'action

- Aide mémo avec la situation dans les pays et les recommandations en particulier, celles qui concernent la synergie entre les conventions
- Reverser l'ensemble des informations reçues au niveau du centre de documentation de l'ARFA au profit de toute la population dans la région de l'Est du Burkina Faso
- Campagne de sensibilisation sur les POPs

(Les résultats de cette évaluation sont annexés à ce présent rapport) .

Par ailleurs, les participants ont pu identifier les difficultés et obstacles à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux relatifs aux produits chimiques et ont proposé des solutions à ces difficultés (voir paragraphe ...). En effet, durant la session « **Présentation de la situation dans les pays participants en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux produits chimiques** » chaque participant a présenté les difficultés rencontrées dans son pays. De plus, les discussions et échanges qui ont suivi ces présentations ont permis de compléter la liste des difficultés rencontrées dans les pays et de mieux les approfondir. Les travaux de groupes ont permis de proposer des solutions à toutes ces difficultés (voir résultats des travaux de groupe dans le rapport narratif) et tous les participants ont décidé d'œuvrer à l'application de ces solutions dans leurs pays et organisations respectifs en vue de faciliter la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement pour une meilleure sécurité chimique en Afrique. De plus, les travaux de la conférence ont abouti sur des éléments d'action pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur les produits chimiques et les représentants des organisations intergouvernementales, les pays participants et PAN Africa se sont engagés, chacun à leur niveau, à œuvrer pour leur mise en application effective.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La conférence Internationale sur le thème : *Mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques en Afrique francophone : opportunités et obstacles* organisée par PAN Afrique, du 7 au 9 décembre 2004, à Dakar a permis à une quinzaine de pays Africains et à une cinquantaine de participants venant des services étatiques, de la société civile et des Organisations Intergouvernementales de réfléchir sur la mise en œuvre des Conventions de Rotterdam sur la Procédure de Consentement Préalable en Connaissance de Cause, de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs), de Bâle sur les mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux et des autres accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques et non juridiquement contraignants que sont le Code de la FAO, le système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des produits Chimiques (SGH), l'Approche Stratégique pour la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM).

La rencontre Internationale a ainsi permis aux participants de faire l'état des lieux en ce qui concerne la mise en œuvre de ces accords dans leurs pays respectifs et de mettre en exergue les difficultés rencontrées. Une capitalisation des expériences conduites dans le cadre des études de cas de PAN Afrique sur les pesticides dangereux au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso et au Bénin menées par PAN Africa a permis de renforcer les connaissances des participants sur la mise en œuvre des accords multilatéraux et les principaux problèmes relatifs aux produits chimiques dans nos pays.

Elle a aussi permis aux participants de s'informer et de prendre connaissances de certaines opportunités existant actuellement et pouvant contribuer à la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques dans leurs pays. Elle a aussi servi de cadre de discussions, d'échanges et d'informations, entre les experts nationaux des dits pays, les ONG et des représentants d'Organisations Intergouvernementales, sur les solutions aux difficultés rencontrées dans nos pays dans le cadre de la mise en œuvre de ces accords.

C'est dans cette perspective qu'ils ont fait **les recommandations suivantes** :

1. Inventaire des Pesticides et création d'une Base de données nationale dans les pays ;
2. Formation des agents impliqués des produits chimiques aux frontières ;
3. Renforcement des infrastructures et des capacités analytiques au niveau national et sous-régional pour les analyses de résidus et de formulations de produits chimiques et leur partage par les pays ;
4. Réalisation d'études sur l'adoption et la diffusion des alternatives aux produits chimiques en vue de leur promotion ;
5. Réalisation d'études de Toxicovigilance dans les pays (Impact des pesticides sur la santé et l'environnement) et suivi environnemental spécialement en situation d'urgence comme lors d'invasion par les acridiens ;
6. Appel lancé aux Autorités sur l'application effective du Code de Conduite de la FAO et des engagements souscrits dans le cadre des Conventions et traités sur les produits chimiques ;
7. Sensibiliser et informer spécialement les parlementaires sur la ratification et la mise en œuvre des Conventions sur les Produits Chimiques ;

8. Développement et mise en oeuvre de Programmes de communication pour le changement de comportement sur les pesticides dangereux (supports didactiques : Dépliants, posters, ...);
9. Diffusion des informations relatives aux sources de financement sur la Gestion des Produits Chimiques ;
10. Création d'un cadre de concertation permanent entre les différents acteurs aux niveaux national (AND et les Points focaux, Société Civile, ...), régionales, notamment par le biais des Structures existantes (CILSS, CEDEAO, UEMOA, UMA, SADEC, CEMAC ...) et international (secrétariats des Conventions) ;
11. Accélération de la mise en oeuvre du programme ASP et encouragement d'autres initiatives d'élimination et de prévention de l'accumulation des pesticides obsolètes ;
12. Encouragement de la participation de la société civile à tous les événements nationaux et internationaux relatifs à la gestion des produits chimiques ;
13. Utilisation conjointe des infrastructures propres de gestion des déchets disponibles en Afrique conformément aux dispositions des Conventions pertinentes ;
14. Création et alimentation de fonds nationaux de gestion durable des produits chimiques (ex: Congo, Burkina-Faso, Gambie, ...);
15. Fonds régionaux durables pour la gestion des produits chimiques en donnant mandat aux institutions régionales et sous-régionales de mener des études sur les mécanismes de Collecte et de Gestion.
16. Harmonisation des différents textes législatifs et réglementaires au niveau régional;
17. Promouvoir les Programmes de Stewardship (cycle de vie des produits)
18. Faire de la Gestion des Produits chimiques une priorité dans les Plans Nationaux de Développement des pays
19. Encourager et faciliter la mise en place de réseaux PAN dans les différents pays africains

ANNEXES

Annexe 1 : Agenda de l'atelier

Mardi 7 décembre 2004

Heure	Activités
8.00-9.00	Inscription
Session 1: Ouverture	
9.00-10.00	Cérémonie d'ouverture présidée par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature de la République du Sénégal
10.00-10.30	<i>Pause Café</i>
10.30 –11.00	Présentation des participants
Session 2 : Mise en œuvre des Instruments internationaux relatifs aux produits chimiques	
11.00-13.00	<p>Présentation de la situation dans les pays participants en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux produits chimiques</p> <p>Bénin (<i>Chabi Séké Morakpaï</i>), Burkina Faso (<i>Désiré Ouédraogo</i>), Cameroun (<i>Blaise Efundene</i>), Cap-Vert (<i>Mme Luisa Borges</i>), Congo (<i>Mme Marie Agathe Makelola</i>) ; Côte d'Ivoire (<i>Zadi Raphaël Dacoury</i>), Gambie (<i>Mme Fatoumata Jallow Ndoye</i>) ; Guinée Bissau (<i>Pedro Correia Landim</i>), Mali (<i>Pr Gaoussou Kanouté</i>), Maroc (<i>Mme Laila El Founti</i>), Mauritanie (<i>Hamoud Ould Sid'Ahmed</i>), Niger (<i>Mme Abdou Alima Douki</i>), République Centrafricaine (<i>Victorine Gaza</i>), Sénégal (<i>Mme Rokhaya N. Diop</i>), Togo (<i>Thiyu Kohoga Essobiyou</i>) Tunisie (<i>Walid Dhouibi</i>)</p>
13.00– 14.30	<i>Pause Déjeuner</i>
14.30-15.30	<p>Panel : Présentation des rapports des études sur les pesticides dangereux au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali et au Sénégal</p> <p>(<i>Laurent Glin, Adama TOE, Appolinaire Etono Ngah, Thiémoko S. Sangharé, Ousmane Boye</i>)</p>
Session 3 : Les Instruments internationaux relatifs aux produits chimiques	
15.30-16.30	<p>Panel : Les Conventions de Rotterdam sur la Procédure PIC, de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs), de Bâle et de Bamako</p> <p>(<i>Henry René Diouf, Mme Fatoumata Ouane Keita, Ibrahima Sow</i>)</p>
16.30-17.00	<i>Pause Café</i>

17.00-18.00	Panel : Le Code de la FAO, L'Approche Stratégique pour la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM), Le Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (GHS), <i>(James Everts, Ibrahima Sow, Gatta Soulé Ba)</i>
18.00	Fin de la première journée

Mercredi 8 décembre 2004

Heure	Activités
9.00 – 9.30	Présentation du rapport de la journée précédente
Session 4 : Opportunités pour la mise en œuvre des instruments internationaux de gestion des produits chimiques	
9.30 – 10.30	Panel : Quelques exemples de programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux de soutien à la mise en œuvre des Instruments Internationaux relatifs aux produits chimiques : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le Programme IOMC/UNITAR au Sénégal,</i> • <i>Activités du Comité Sahélien des Pesticides (CSP)</i> • <i>Programmes du Conseil Phytosanitaire Interafricain (CPI) de l'Union Africaine</i> <i>(Mme Rokhaya N. Diop, Demba Farba Mbaye, Benoît Bouato)</i>
10.30–11.00	Pause café
11.00-13.00	Panel : Contribution des Organisations Internationales et des réseaux de la société civile dans la mise en œuvre des instruments relatifs aux produits chimiques (FAO, UNITAR, UNEP, IPEN, PAN) <i>(UNITAR : Ibrahima Sow; FAO : James Everts; UNEP : Mme Fatoumata Ouane Keita ; IPEN : Henry René Diouf ; PAN : Barbara Dinham)</i>
13.00-14.30	Pause déjeuner
14.30-16.00	Travaux de groupe sur les solutions aux difficultés rencontrées par les pays dans la mise en œuvre des instruments relatifs aux produits chimiques
16.00–16.30	Pause café
16.30-17.15	Présentation des résultats des travaux de groupe sur les solutions aux obstacles
17.15-18.00	Travaux de groupe sur les perspectives des études sur les pesticides dangereux
18.00	Fin de la seconde journée

Jeudi 9 Décembre

Heure	Activités
9.00-9.30	Présentation du rapport de la journée précédente
9.30 – 10.15	Suite Travaux de groupe sur les perspectives des études sur les pesticides dangereux
10.15-10.45	Pause café
10.45-11.30	Présentation des résultats des travaux de groupe sur les perspectives des études sur les pesticides dangereux
11.30-13.00	Travaux de groupe sur l'identification des éléments d'action pour la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux produits chimiques
13.00-14.30	Pause déjeuner
14.30–15.15	Présentation des résultats des travaux de groupes sur l'identification des éléments d'action pour la mise en œuvre des Instruments sur les produits chimiques
15.15-16.15	Présentation des résultats globaux de l'atelier
16.15-16.30	<i>Pause café</i>
16.15-17.00	Cérémonie de clôture présidée par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature de la République du Sénégal

Annexe 2 : Résultats de l'évaluation de la conférence

1. L'organisation de l'atelier vous a-t-elle parue :

Tout à fait justifiée : 90,9%

Partiellement justifiée :

Non justifiée :

Pas prononcé : 9,1%

2. Trouvez-vous la durée de l'atelier :

Trop longue :

juste ce qu'il faut : 59,09%

Trop courte : 31,82%

Pas prononcé : 8,99%

3. Avez-vous tiré de cet atelier :

Beaucoup de profit : 84,09%

quelques profits : 6,81%

Très faible profit :

Pas prononcé : 9,1%

4. Que pensez-vous du niveau des sessions :

Trop élevée : 13,63%

Juste ce qu'il faut : 77,27%

Trop faible :

Pas prononcé : 14,1%

5. Estimez-vous avoir tiré profit de cet atelier pour votre activité professionnelle :

Oui : 84,09%

Partiellement : 2,27%

Non :

Pas prononcé : 13,64%

6. Estimez-vous avoir tiré profit de cet atelier pour la compréhension sur la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques :

Oui : 86,36%

Partiellement : 4,54%

Non :

Pas prononcé : 9,1%

7. Avez-vous trouvé l'atelier :

Trop théorique : 4,54%

Assez pratique : 43,18%

Juste ce qu'il faut : 40,9%

Pas prononcé : 11,37%

8. Pensez vous pouvoir appliquer dans votre pays quelques recommandations de l'atelier :

Oui : 47,72%

A certaines conditions : 34,09%

Non : 6,81%

Pas prononcé : 11,38%

9. Cet atelier a été l'occasion de contact avec des collègues. Trouvez-vous ces contacts :

Très fructueux : 72,72%

D'un certain intérêt : 18,18%

De peu d'intérêt :

Pas prononcé : 9,1%

10. Jugez-vous la documentation :

Bonne : 70,45%

Suffisante : 18,18%

Insuffisante :

Pas prononcé : 11,37%

11. L'animation des panels a-t-elle répondu à vos attentes :

Oui : 75%

Partiellement : 15,90%

Non :

Pas prononcé : 9,1%

12. Après cet atelier, votre conception sur la mise en œuvre des accords multilatéraux relatif produits chimiques a-t-elle :

Notablement évolué : 50%

Sensiblement évoluée : 36,36%

Peu évoluée :

Pas prononcé : 13,64%

13. L'organisation de ce genre d'atelier est-elle à multiplier :

Oui : 88,63%

A certaines conditions : 2,27%

Non :

Pas prononcé : 9,1%

14. Quelle suite espérez-vous donner à cet atelier dans votre pays :

Aucun : 2,27%

Effet diffus : 13,63%

Diffusion informations sur les produits chimiques : 70,45%

Infléchissement d'action en cours : 22,72%

Pas prononcé : 4,54%

Autres :

- Forte implication de tous les pays Africains
- Intégrer dans PNMO des POPs
- Sensibilisation
- Renforcer les capacités du centre de documentation sur l'environnement de l'ARFA
- Catalyser le travail des points focaux des conventions et appuyer toutes les initiatives pour impliquer le maximum d'acteurs
- Mise en oeuvre des recommandations dans nos activités quotidiennes
- Intégration des préoccupations dans la programmation de nos activités

15. Après cet atelier, que comptez-vous faire dans votre pays :

Compte-rendu : 43,18%

Rapport officiel : 43,18%

Article de presse : 18,18%

Organisation de session de formation : 22,72%

Actions concrètes sur le terrain : 25%

Pas prononcé : 4,54%

Autres :

- Réunion avec le directeur général et le secrétaire général du Ministre
- Recentrage de la compréhension des dangers sanitaires, animaux et environnementaux
- Diffusion d'informations auprès des principaux acteurs : décideurs, organisations socioprofessionnelles, FAEM, organisations de la société civile
- Traduire les recommandations pour le plan d'action
- Aide mémo avec la situation dans les pays et les recommandations en particulier, celles qui concernent la synergie entre les conventions
- Reverser l'ensemble des informations reçues au niveau du centre de documentation de l'ARFA au profit de toute la population dans la région de l'Est du Burkina Faso
- Campagne de sensibilisation sur les POPs

16. Autres remarques et suggestions :

- Le compte-rendu de cet atelier pose un jalon pour aider l'IFOAM à participer à nos efforts de lutte anti-acridienne à travers les approches et autres méthodes
- Etudier la possibilité de ne pas "excentrer" les travaux de groupe, bien au contraire les situer au milieu de l'atelier en partie au moins
- Disposer de suffisamment de temps pour débattre des différentes communications
- Partager des informations entre pays frontaliers pour étendre la délimitation des importations et exportations. Eviter la rétention d'informations
- Etendre les études relatives aux pesticides et les partenaires de PAN à d'autres pays
- Le sujet est très important, multiplier les actions pour protéger les populations
- Meilleures organisations de l'hébergement ; atmosphère infestée de moustiques
- Mieux gérer le temps pour les panels, journée trop longue : jouer sur la physiologie humaine, le matin mettre le paquet et alléger les après-midi (travaux de groupe, échanges etc.)
- Toutes les présentations des différents participants doivent être synthétisées et condensées (pour les points essentiels et d'intérêts majeurs) pour être distribuées aux participants soit avant leur départ ou après par courrier électronique. Il s'agit de créer une commission (ou comité) chargée de synthétiser toutes les présentations des participants. Les gens ont la paresse de lire toutes les présentations
- Revoir le taux de perdiem des participants. Implication des points focaux des différentes conventions
- Il est préférable d'alléger un peu les sessions, car il y avait beaucoup de présentations exposées dans peu de temps
- Descente sur le terrain dans des infrastructures sur la gestion des produits chimiques
- Inclure hobbies
- La restitution de l'atelier au niveau de tous les acteurs nationaux concernés (organisation d'un atelier national)
- Faire une synthèse de la mise en oeuvre des AME dans les pays en mettant l'accent sur les particularités de certains pays au lieu de la présentation de chaque pays (gain de temps) vue que la situation est la même dans beaucoup de pays
- J'aurais souhaité que ce genre de rencontres se multiplie pour que la société civile (les ONGs)

s'approprier les différentes conventions internationales pour les véhiculer auprès des populations, des acteurs principaux

- Concernant les études de cas, j'aimerais qu'elles soient effectuées au Niger, car plusieurs actions sont menées dans le domaine des pesticides
- Provoquer l'industrie de s'exprimer, introduire une régularité (bi-annuel) avec des reportages ponctuels sur les suites données aux recommandations
- Poursuivre l'évaluation par correspondance après la période spécifiée et l'inclure dans les activités du monitoring et du partage des expériences

Annexe 3 : Liste des Participants

BENIN

1. Laurent Camille GLIN

OBEPAB
02 BP 8033 Gbégameg-
Cotonou
Email : obepab@intnet.bj
glinlaurent@yahoo.fr

2. Bernadette DOSSOU

ONG "OFEDI"
BP : 1530 Cadjèhoum
Cotonou - Bénin
Tél : (229) 02 67 28 / 38 29 53
Fax : 00229 35 06 32
Email : bebe_dossou@yahoo.fr

3. Chabi Séké MORAKPAI

Coordonnateur National
PNM/ POP/BENIN
Direction de l'Environnement (MEHU)
01 BP 3621
Bénin
Tél: (229) 31 14 36/92 92 53
Fax:(229) 31 14 36/31 50 81
Email : mchabiseke@yahoo.fr
smorakpai@hotmail.com

BURKINA FASO

4. Désiré OUEDRAOGO

Coordonnateur National
Projet Pops
03 BP 7044 Ouagadougou 03
Burkina Faso
Tél : 226 50 30 19 96
Fax : 226 50 30 19 98

5. Adama TOE

Coordonnateur National du
TCP/BKF/2901
BP 353 Bobo-Dioulasso
Tél dom :(226) 20 97 22 68
Tél bur : (226) 20 97 68 87
Tél port: (226) 76 61 18 22
Email : toeadama@hotmail.com

6. Mathieu B. SAVADOGO

ARFA
BP :15 Fada M'gourma
Tel : 226 40 77 06 70
Fax : 226 40 77 07 14
Email : arfa@fasonet.bf

CAMEROUN

7. Appolinaire Etono NGAH

Coordonnateur de CAPANET
(Cameroon Pesticide Action
Network), BP 11 535 Yaoundé
Cameroun
Tél : 00237 223 40 33
Port : 00237 771 07 33
Fax : 00237 223 40 33
Email : aetono@yahoo.com

8. Benoit B. BOUATO

Phytosanitary Information
Specialist
Interafrican Phytosanitary
Council of the African Union
P. O. Box 4170 Yaounde,
Cameroun
Tel. : (237) 221 19 69
Fax : (237) 221 19 67
Mobile : (237) 783 82 18
Email : fadenah@yahoo.fr
bbouato@yahoo.fr

9. Germaine MOCHE FOKA

Front Africain pour la
Défense de la Nature et de
l'Homme contre la pollution
agricole (FADENAH)
BP : 12215 Yaoundé
Tel: (237) 706 71 25
Fax : 237 230 26 45
Email : fadenah@yahoo.fr
Mercom2004@yahoo.fr

10. Blaise EFENDENE

Point Focal POPs
Chef de Brigade des
Enquêtes et Inspections
Environnementales
Ministère de l'Environnement
et des Forêts
Yaoundé- Cameroun
Tél : 00237 222 87 35/998 53 51
Fax: 00237 222 94 89
Email : efendeneblaise@yahoo.fr

CAP-VERT

**11. Luisa Cristina Neves Barbosa
BORGES**
Ministère Environnement,
Agriculture et Pêche
BP : 133 – A Achede Sta António
Tél : 00238 60 38 21
Email : luisab@ma.gov.cv

CONGO**12. Albert YOKA**

Président de l'Association pour la
Protection de l'Environnement et
pour la Promotion de l'Agriculture
Biologique (ALPEPAB)
Siège social : 88 bis rue Mbakas
poto-poto Brazzaville
BP : 14230 Congo
Tél : 00242 521 46 95

Email : alpepab@yahoo.fr
yokalefoko@yahoo.fr

13. Marie Agathe MAKELOLA

Le Point Focal Pops
BP 14230 Brazzaville
Congo
Tél : 00242 556 68 22
Email : congopops@yahoo.fr
mmakelola@yahoo.fr

COTE D'IVOIRE**14. Léonie GUEYE**

Présidente de l'ONG
Femme et Développement Durable
République de Côte d'Ivoire
BP : 1166 Abidjan 16
Tel : 00225 05 79 27 64
Fax : 00225 20 21 04 95
Email :
ongdeveloppement@yahoo.fr

15. Raphaël Dakouri ZADI

Coordonnateur National
Projet Pops
BP : 650 Abidjan 20
Tél : 00225 05 18 85 35
Fax : 00225 20 21 04 95
Côte d'Ivoire
Email : zadid@avisoci

GAMBIE**16. Fatoumata Jallow NDOYE**

Coordinator of Technical
Services Network
National Environment
Agency
PMB 48, Banjul
Gambia
Tel : 00220 42 23 206 / 99 35 179
Fax : 00220 42 29 701
Email : fjndoye@qanet.gm

GUINEE-BISSAU

17. Pédro CORREIA LANDIM

Responsable de Service
Pesticides (Phytopharmacie)
Direction de Service de
Protection des Végétaux
BP 844
Bissau
Guinea-Bissau
Tél : (00245) 253 502
Fax : (00245) 221 019
Email :
pcorreialandim@yahoo.com.br

MALI

18. Gaoussou KANOUTE

Directeur du Laboratoire
National de la Santé
BP 232 Bamako - Mali
Tel : 00223 222 47 70
Fax : 00223 223 22 81
Email : lns@cefib.com
pgkanoute@yahoo.fr

19. Lamine THERA

Point Focal POPs
Direction Nationale de
l'Assainissement et du
Contrôle des Pollutions et des
Nuisances (DNACP)
BP : E 3114 Séna Bamako-Mali
Tél : 00223 229 24 10
Fax : 00223 229 50 90
Email : tlamine@hotmail.com

20. Tiémoko Souleymane SANGARE

Fondation pour le
Développement du Sahel –
FDS – BP 6063 Bamako/Mali
Tél : 00223 23 41 08

Email : fds@experco.net

MAROC

21. Laila EL FOUNTI

Ministère d'Aménagement
du Territoire, de l'Eau et de
l'Environnement
tél : 00212 37 77 26 58
port : 00212 64 07 91 29
fax : 00212 37 77 26 58
Email : lelfounti2675@yahoo.fr

MAURITANIE

22. Hamoud OULD SID'AHMED

Coordonnateur POPs
Mauritanie
Direction Environnement
BP : 170
Tél : 00222 64 108 36
Fax : 00222 52 583 86
Email : hosa65@hotmail.com

23. Banémou OULD TLAYOR

ONG AGEEM (Agir pour une
Gestion Rationnelle pour
l'Environnement en
Mauritanie)
Tevragh Zeina BP 311 RP
Tel: 00222 680 32 72
Email : agreem@caramail.com

24. Ahmed Mohamed SOW

ONG Koumssan
Mauritanie
Tel: 00 222 55 69 327
Port : 00222 646 48 28
Email : ark@yahoo.fr

NIGER

25. Alimatou ABDOU DOUKI

Direction de la Protection
des Végétaux
BP 11407, Niamey ;
Office BP : 323 Niamet Niger
Niger
Tel: port : 00 227 97 95 01
Bureau. 00227 74 25 56
Fax: 00227 74 19 83
Email : douki_a@yahoo.fr

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

26. Victorine GAZA

Inspectrice en
Environnement
Coordonnatrice Nationale
Projet POPs
Ministère Environnement
Développement Durable
République Centrafricaine
Tel: 00 (236) 50 69 49
Fax: 00 (236) 61 18 10
Email : yalokgaz@yahoo.fr

SENEGAL

27. Papa Sam GUEYE

Fondation CERES-Locustox
BP : 3300 Dakar/Sénégal
Tél : 00221 834 42 94
Fax : 00221 834 42 90
Email : psamgueye@yahoo.fr

28. EL Hadji Hamath HANE

AGRINAT
IFOAM
BP 234 Mbour/ Sénégal
Tél port : 00221 634 18 37
Tél bur : 00221 957 43 46

Email : agrinat@enda.sn

29. Ibrahima SOW

Direction de l'Environnement
et des Etablissements
Classés (DEEC)
Dakar – Sénégal
Tél : 00221 821 07 25
Email : ibrah.sow@sentoo.sn

30. Rokhaya Ndiaye DIOP

Direction de l'Environnement
et des Etablissements
Classés (DEEC)
Dakar – Sénégal
Tél : 00221 821 07 25
Fax : 00221 822 62 12
Email : dioproks@yahoo.fr

31. Demba Farba MBAYE

ISRA/CRZ –Kolda , Sénégal
BP : 53
Tél /fax : 00221 996 11 52
Mob : 538 92 99
Email : dbaye@refer.sn

32. Ousmane BOYE

Direction de la Protection
des Végétaux (DPV)
BP 20054 Thiaroye Dakar, Sénégal
Tél : 00221 630 18 15
Fax : 00221 834 28 54
Email : ousmaneboye@hotmail.com

33. Abdoul Kader TOURE

SODEFITEX
BP : 92 Tambacouda
Tél : 00221981 30 06
Port : 00221 650 63 57
Email : Kadertoure2003@yahoo.fr

34. Gatta Soulé BA

Direction de l'Environnement
Et des Etablissement
Classés (DEEC)
106, rue Carnot Dakar-Sénégal
tél : 00221 821 07 25
fax : 00221 822 62 12

35. Ngoné War TOURE

PADV – Daara Djolof, Louga
B.P 54 Sénégal
Tel : 00221 968 66 29
Port : 00221 636 28 73
Fax : 00221 967 47 48
Email : Aquadara@sentoo.sn

36. Alhousseynou M. HANNE

Tél : port 00221640 75 17
Bureau 00221 834 03 97
Fax : 00221 834 03 97
Email : almhanne@yahoo.fr
almhanne@hotmail.com

37. Salimata SECK

Centre Régional de la
Convention de Bâle-
Afrique Francophone
BP : 7263 Dakar
Tél : 00221 827 22 00
Fax : 00221 827 28 13
Email : salimata@centredakar.org

38. Abdoulaye NIASSY

Entomologie
Comité National sur
La Gestion des Pesticides
BP : 20054 Thiaroye Dakar
Tél : 00221 834 32 12
Fax : 00221 834 32 12
Email : aniassy2002@yahoo.fr
pdbas@sentoo.sn

TANZANIE**39. Silvani MNG'ANYA**

AGENDA
P.O. Box 77266
Dar es Salaam, TANZANIA
Tel: +255 (0) 22 2450 213
Fax: +255 (0) 22 2450 836
E-mail: agenda@raha.com
Website: www.agenda-tz.org

TOGO**40. Thiyu Kohoga ESSOBIYOU**

Projet Pops
Ministère de l'Environnement
et des Ressources Forestières
BP 4825
Lomé - Togo
Tél : (00228) 222 2113/902 1935
Fax : (00228) 221 03 33/222 9807
Email : essobiyou@hotmail.com

41. EBEH Adayade Kodjo

Directeur ANCE/TOGO
18, Rue des Mirabelles,
Tokoin Doumassesse
BP. 30.676, LOME-TOGO
Tél : (00228) 908 07 42
Fax : (00228) 222 29 91
Email : ebeh@globalink.org

TUNISIE**42. Walid DHOUBI**

S/C Monsieur le Directeur
Général de l'Agence
Nationale de Protection de
l'Environnement – Programme
Africain Relatif aux Stocks de
Pesticides Obsolètes
République Tunisienne
Fax : 00216 71 890 581
Email : dhouibi_walid@yahoo.fr

FAO

43. James EVERTS

Environment Officer
Locust Group/ECLO
FAOAGP
Tel : 0039 06 57 05 34 77
Email : James.everts@fao.org

PAN AFRICA

44. Abou THIAM

Coordonnateur Régional
PAN Africa
BP : 15938 Dakar-Fann
Tél : 00221 825 49 14
Fax : 00221 825 14 43
Email : abouthiam@pan-africa.sn

45. Henry René DIOUF

Chargé des Programmes
PAN Africa
BP : 15938 Dakar-Fann
Tél : 00221 825 49 14
Fax : 00221 825 14 43
Email : henrydiouf@pan-africa.sn

46. Yéli KANE

Chargé de la Documentation
PAN Africa
BP : 15938 Dakar-Fann
Tél : 00221 825 49 14
Fax : 00221 825 14 43
Email : yeli2fr@yahoo.fr

47. Julienne KUISEU

Chargée de Projet sur
L'Agriculture Durable
PAN Africa
BP : 15938 Dakar-Fann
Tél : 00221 825 49 14
Fax : 00221 825 14 43
Email : jkuiseu@pan-africa.sn

48. Mourtada THIAM

Chargé de Projet
PAN Africa
BP : 15938 Dakar-Fann
Tél : 00221 825 49 14
Fax : 00221 825 14 43
Email : mourtada@pan-african.sn

49. Siré BADJI

Stagiaire
PAN Africa
BP : 15938 Dakar-Fann
Tél : 00221825 49 14
Fax : 00221825 14 43
Email : sirebadji@hotmail.com

50. Selly KANE

Stagiaire
PAN Africa
BP : 15938 Dakar-Fann
Tél : 00221 825 49 14
Fax : 00221825 14 43
Email : sellykane2000@yahoo.fr

51. Balla Nar NGANE

Stagiaire
PAN Africa
BP : 15938 Dakar-Fann
Tél : 00221 825 49 14
Fax : 00221 825 14 43
Email : ballanarngane@hotmail.com

PAN UK

52. Barbara DINHAM

Director
Pesticide Action Network UK
56-64 Leonard Street
London EC 2 A 4 JX
Tel : 0044 (0) 20 7065 0905
Fax : 0044 (0) 20 7065 0907n
Email : barbaradinham@pan-uk.org

**PNUE (Programme des Nations Unies
pour l'Environnement)**

53. Fatoumata Keita OUANE
Chargée d'Affaires Scientifiques
BP : 1219 Châtelaine - Suisse
Tél : 0041 22 917 81 61
Fax : 0041 22 797 34 60
Email : fouane@unep.ch

TRADUCTION/INTERPRETATION

54. Joseph NDAW
Traducteur
PAN Africa
BP : 15938 Dakar-Fann
Tél : 00221 825 49 14
Fax : 00221825 14 43
Email : joseph_ndaw@yahoo.fr

55. Paul Marie DIAGNE
Traducteur
Free Lance
BP : 144 Dakar – Sénégal
Tél : 00221 849 37 82
Port : 00221 657 66 43
Email : pmdiagne@yahoo.fr

CONSULTANT

56. Khasset CISSOKO
Consultant
PAN Africa
BP : 15938 Dakar-Fann
Tél : 00221 561 12 74

JOURNALISTES

John BASSE
RTS Sénégal
Triangle Sud
Tél : 00221 849 12 33
Port : 00221 573 14 79

Abdoulaye THIAM
Le Soleil
BP : 92 Dakar
Tél : 00221 642 11 04
Fax : 00221 859 60 50
Email : layethiamsn@yahoo.fr

Dioubairou BA
RTS Triangle Sud
Tél : 00221 849 12 33
Port : 00221 630 64 0

Mactar SALL
SUD FM
Sud Fm Dakar – Boulevard
Djily Mbaye
Tél : 00221 641 02 34
Fax : 00221 822 52 90

David Thomson
Le Quotidien
Sacré cœur III villa 9027 bis
Tél : 00221 502 93 47
Fax : 00221 825 49 30
Email : david@lequotidien.sn

Khady Fall COULIBALY
RTS Triangle Sud
Tél : 00221 849 12 25
Port : 00221 631 14 51
Email : khadyfall2000@yahoo.fr

Ibrahima DIAW
WALFADJRI
Sacré cœur I villa 8542
Tél : 00221 869 10 78
Port : 648 67 63
Email : ibasossy@hotmail.com

Baboucar Mbaye BALDE
Radio OXY – Jeunes
CCLSS Pikine
Fax : 00221 832 57 49
Email : mbayebalde@yahoo.fr

